



Propriétaire pouvoirs

Par Zaza20

Bonjour,

Je suis harcelée par mes voisins de la maison d'à côté. Malgré ma plainte, ils continuent et ont contacté ma propriétaire pour dire que c'est moi qui cause des troubles de voisinage.

Résultat ils ont réussi à me faire mal voir. Hier le fils est venu et à poser des chaines cadencées avec panneau PROPRIETE PRIVEE DEFENSE D'ENTRER pour m'empêcher d'aller sur son terrain. Mais il a fermé même le morceau de terrain qui fait parti de la maison (cadastre). Sur le bail, il n'est noté jardin mais cela fait 46 ans que j'habite ici et nous avons toujours pu y aller.

M'interdire l'accès était ce que souhaitaient mes harceleurs. Donc c'est comme s'ils prenaient leur parti.

Je suis une personne avec incapacité, je suis invalide.

Mes propriétaires, ne devraient-ils pas me soutenir ?

Ma proprio peut- elle du jour au lendemain interdire d'aller sur le bout de terrain sur lequel est la maison ?

A t-il le droit de fermer comme ça ?

Je ne peux plus promener mes chiens. Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez le droit d'utiliser seulement la partie de terrain qui est définie dans le bail.

Vous n'avez pas le droit de pénétrer sur le terrain qui appartient au voisin.

Dans votre texte on ne comprend pas qui a cloturé quoi. Est-ce le voisin ? le fils du voisin ? votre bailleur ? le fils de votre bailleur ?

Est-ce que la partie que vous revendiquez du jardin est clairement décrite comme privative dans le bail ?

Vous pouvez commencer par écrire à votre bailleur un courrier RAR pour lui demander de vous permettre de profiter de la zone désignée comme privative dans le bail.

Par courrier RAR impérativement.

Et selon la réponse, vous aviserez.

Tenez nous au courant.